



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 13/2016
au Conseil communal**

Arrêté d'imposition 2017

Délégué municipal

Monsieur Michel Peytregnet

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères,
 Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Il convient de rappeler que le budget 2016 prévoit un excédent de charges de CHF 351'025.-- et que les comptes 2015 se sont soldés avec un excédent de recettes de CHF 309'515.27.

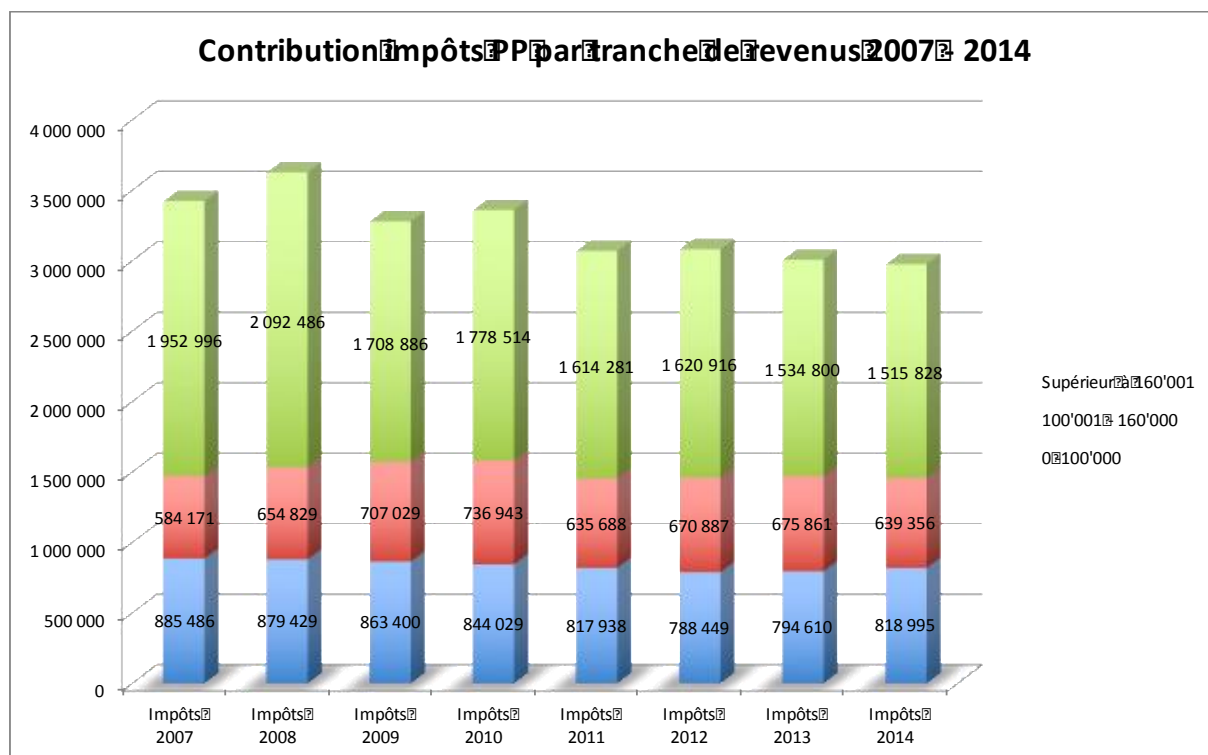
Comme mentionné dans le préavis sur les comptes 2015, nous nous attendions à devoir compléter nos acomptes de la péréquation 2015 (calculés sur la base de nos rentrées fiscales 2013) d'env. KCHF 200. Cette prévision était heureusement surévaluée puisque l'Etat nous a réclamé un solde sur la péréquation 2015 d'env. CHF 150'000.--.

Cependant, ce complément à payer sur la péréquation 2015 vient relativiser notre résultat comptable 2015 et pèsera pour autant sur le résultat de l'exercice 2016.

2. Revenus fiscaux

Nous vous soumettons ci-dessous un graphique démontrant l'évolution des revenus fiscaux pour Personne Physique (Impôts sur le revenu et la fortune) par tranche de revenu (les statistiques 2015 ne sont malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce préavis.). Il est à noter également que cette statistique ne correspond pas aux impôts encaissés par année comptable mais qu'elle correspond aux années de taxation.

Toutefois, cette statistique nous permet de constater que la segmentation de nos contribuables est très stable et qu'env. 11 à 12 % de nos contribuables contribuent grosso modo à env. 50 % de nos revenus.



3. Constats

Au vu de ce qui précède et en tenant compte des développements récents (9 février 2014, géopolitiques, terrorisme, introduction de l'échange automatique des informations avec comme objectif de réduire au maximum l'évasion fiscale, fermeté du CHF dans une période de grande instabilité économique en Europe, en Chine et au Japon, BREXIT), l'évolution économique en Suisse, bien que très résiliente comparée à nos voisins européens, paraît très fragile. En effet, nous constatons des départs de Société multinationales à l'étranger, un début de délocalisation de la main d'œuvre de sociétés actives dans l'exportation et le secteur des services, des problèmes de rendements de nos caisses de pensions et les assurances sociales dus aux taux d'intérêts négatifs du franc suisse et des chutes de bénéfices du secteur financier ainsi que de nos entreprises "commerce de détail suisse" dus aux achats transfrontaliers.

De ce fait et conformément aux hypothèses adoptées dans le préavis concernant le plafond d'endettement nous nous attendons à une évolution modeste de nos rentrées fiscales dans un avenir proche. Ajoutons à tout ce contexte plein d'incertitude la RIE III qui nous amènera par le biais de la péréquation une charge additionnelle estimée à env. 2 points d'impôts à partir de 2018. L'adoption du DISREN par le Conseil Communal lors de sa séance de mars 2016 pèsera également et au minimum avec 1 point d'impôt (env. 54 KCHF) sur notre résultat comptable. Ces charges supplémentaires seront fort probablement accompagnés d'un "manque à gagner" pendant 2 à 3 ans que nous estimons à env. 150 KCHF qui est lié aux rentrées d'émoluments qui seront à la baisse pour cause du gel des constructions durant la révision de notre Plan Général d'Affectation (PGA). Tout compte fait, nous risquons de voir évoluer notre résultat comptable avec des charges supplémentaires d'env. 300 KCHF sans compter les dépenses liées aux nouveaux investissements. En contrepartie, nous espérons pouvoir contrebalancer ces dépenses supplémentaires par des rentrées fiscales additionnelles dues aux nouveaux habitants et à la progression de la fortune ainsi que des revenus de nos contribuables.

Conformément au préavis sur le plafond d'endettement, les volontés d'investissements de votre Exécutif sont ambitieux alors que ce sera bien au Conseil Communal de statuer sur chacun d'entre eux.

4. Pour terminer

Nous retenons que nous nous situons dans un contexte économique que nous jugeons incertain mais propice à l'investissement car les taux d'intérêts mondiaux sont plus bas que jamais, nos réserves latentes sont importantes (parcelle 26, Centre Communal, Edgaronette, Ecole, Réserves pour les investissements dans nos infrastructures d'eaux etc.) et les investissements proposés dans le préavis sur le plafond d'endettement nous ouvrent les portes pour différents scénarios à l'avenir.

Nous restons donc convaincus que nos finances communales sont saines bien que nous n'excluons pas, selon l'évolution du contexte économique à venir, de devoir augmenter temporairement notre taux d'imposition de quelques points dans l'avenir.

5. Conclusions

Au vu de ces éléments et, compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 13/2016 relatif à l'arrêté d'imposition 2017,
- vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
- ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 13/2016 relatif à l'arrêté d'imposition 2017,
2. de fixer l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66 % de l'impôt cantonal de base,
3. de maintenir les autres impôts et taxes à leur niveau actuel, selon détail figurant dans le formulaire officiel annexé.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 août 2016, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


Jacques Mugnier



Le Secrétaire


Andres Zähringer

Annexe : Formulaire Arrêté d'imposition 2017